Commune de GELOS
Département : PYRENEES-ATLANTIQUES
Arrondissement : Pau

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_84-DE

Délibération N° DEL_2026_84 du 02 novembre 2026

Le deux novembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Effectif	Présents	Votants
27	25	27
Date de la convocation : 27/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Date de la publication : 04/11/2026		

Présents : Pascal MORA, Martine LAUGÉ, Florent LALUCAA, Béatrice DELQUIGNIE, Ahmed ALLAL, Anne NAVARRE, Jean-Pierre LACROIX, Danielle SERRESSEQUE, Damien MAVRE, Serge BORNE, Serge SIAFFA, Didier SALAT, André-Pierre BONAMY, Martine LAHARGUE, Pierre-Alexandre MORISOT, Joëlle TEULÉ, Thierry LARSABAL, Emmanuelle BOONE, Fatima BONDU, Jessica FONTENIER-TOBAL, Sarah ARASCO, Marc PHILIPPE, Nathalie CAILLEY, Alain AUGUSTO, Caroline COUSIN
Représentés : Ghislain PÉRISSÉ représenté par Alain AUGUSTO, Aurore CASTETS représentée par Marc PHILIPPE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jessica FONTENIER-TOBAL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

2026-84 : Avenant n°5 à la convention Action Coeur de Ville - Opération de Revitalisation de Territoire

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu l'avenant n°5 à la Convention-cadre pluri-annuelle Action Cœur de Ville Opération de Revitalisation de Territoire du 25 septembre 2018, joint en annexe.

Le programme national Action Cœur de Ville, dont la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées sont bénéficiaires depuis 2018, a été étendu lors de sa deuxième phase aux quartiers de gare.

Le périmètre d'intervention d'Action Cœur de Ville et de l'Opération de Revitalisation de Territoire a intégré en janvier 2024 le secteur de projet Rives du Gave, dont une partie est située sur la commune de Gelos.

Madame la ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation a annoncé, le 2 juillet 2026, la poursuite du programme Action Cœur de Ville sur toute la durée du mandat municipal.

Une note précise les dispositions de cette nouvelle phase d'Action Cœur de Ville et incite les villes bénéficiaires à définir un nouveau projet et un nouveau programme d'actions au cours de l'année 2027.

Afin d'être en mesure de préparer ces éléments, il vous est proposé de proroger la durée de la convention Action Cœur de Ville, Opération de Revitalisation de Territoire dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Action Logement, l'un des partenaires financiers du programme, prépare les nouvelles modalités de son partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention quinquennale avec l'Etat et ne sera donc pas signataire de cet avenant. Il vous est demandé d'en prendre acte.

Une nouvelle convention ou un nouvel avenant concernant le programme Action Cœur de Ville sera proposé d'ici fin 2027.

Le conseil municipal est invité à

AUTORISER

Art 1 – Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention cadre pluri-annuelle Action Cœur de Ville, Opération de Revitalisation de Territoire et tous les documents y afférents.

Résultat du vote : adoptée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pascal MORA
Président de séance

Jessica FONTENIER-TOBAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_84-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

action cœur de ville

Avenant n°5
à la Convention-cadre pluri-annuelle
Action Cœur de Ville
Opération de Revitalisation de Territoire
du 25 septembre 2018

COMMUNES DE PAU, BIZANOS, GELOS, MAZERES-LEZONS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BANQUE des TERRITOIRES
GROUPE Caisse des Dépôts

Agence nationale de l'habitat Anah

PAU BÉARN PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

VILLE DE PAU

MAZÈRES LEZONS

Bizanos
VILLE D'AVENIR

VILLE DE GELOS

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_84-DE

AVENANT N°5

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE LA COMMUNE DE PAU ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES

DU 25 SEPTEMBRE 2018

ENTRE

- La Commune de Pau représentée par son maire, Monsieur Jérôme MARBOT, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ;
- La Commune de Bizanos représentée par son maire, Monsieur Jean-Louis CALDERONI, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ;
- La Commune de Gelos représentée par son maire, Monsieur Pascal MORA, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ;
- La Commune de Mazères-Lezons représentée par son maire, Monsieur Roger PEDEFLOUS, autorisée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ;
- La Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées représentée par son Président, Monsieur Jérôme MARBOT, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire du ;

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

La Banque des Territoires représentée par Madame Delphine BELLEGARDE-RIEU, directrice territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs» ;

d'autre part,

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_84-DE

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La convention « Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire » et ses avenants fixent le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville et de l'Opération de Revitalisation de Territoire pour les villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Le présent document complète l'avenant n°1 dit avenant de projet du 3 juillet 2019, l'avenant n°2 du 8 janvier 2021, l'avenant de projet n°3 du 31 janvier 2024 et l'avenant n°4 du 6 mars 2026 à la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville du 25 septembre 2018.

Les arrêtés préfectoraux n°64-2019-07-12-003 du 12 juillet 2019 et n°64-2024-07-16-00005 entérinent le périmètre d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire et sa durée.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. Pour la période 2023-2026, l'action menée par les villes a été renforcée pour apporter des réponses aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation a annoncé le 2 juillet 2026, la poursuite du programme Action Cœur de Ville sur toute la durée du mandat municipal. Les nouvelles dispositions sont précisées par note ministérielle afin de permettre à chaque territoire éligible de définir un projet et un plan d'actions au cours de l'année 2027.

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de proroger la convention « Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire » et de prendre acte de la sortie de la convention, au 1er janvier 2027, d'Action Logement.

Les parties s'engagent à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville et de l'Opération de Revitalisation de Territoire jusqu'au 31 décembre 2027 ainsi qu'à apporter, pour les partenaires financeurs du programme leur soutien financier, selon les modalités qui leur sont propres.

Une nouvelle convention ou un nouvel avenant concernant le programme Action Cœur de Ville pourra être signé avant fin 2027.

Les autres dispositions restent inchangées.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_84-DE

Signatures

A PAU, le

Commune de Pau	**Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées**	**Etat**
[Signature]	[Signature]	[Signature]
M. Jérôme MARBOT Maire	M. Jérôme MARBOT Président	M. Simon FETET Préfet
Banque des Territoires	**Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat**	**Commune de Bizanos**
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Mme Delphine BELLEGARDE-RIEU Directrice Territoriale des Pyrénées-Atlantiques	M. Simon FETET Préfet	M. Jean-Louis CALDERONI Maire
Commune de Gelos	**Commune de Mazères-Lezons**	
[Signature]	[Signature]	
M. Pascal MORA Maire	M. Roger PEDEFLOUS Maire	